

JOURNÉE FORMATION DU 20 JANVIER 2007 PLAN DE GESTION : COMPOSANTES, RÔLES, OBJECTIFS

Après une longue période d'indifférence, l'intérêt pour la connaissance du patrimoine des jardins s'accrut de façon considérable à partir des années 70.

Dans les années 80, le ministère de l'équipement mit en place le "pré-inventaire des parcs et jardins d'intérêt historique, botanique ou paysager". L'Association des Parcs Botaniques de France put mettre à son actif le recensement des jardins botaniques, arboretums et conservatoires botaniques de France et des associations régionales réalisèrent les inventaires des parcs et jardins de leur région.

Hélas, la tristement célèbre tempête de décembre 1999 ravagea le paysage français. Une catastrophe pour de nombreuses propriétés, des milliers d'arbres déracinés, des sites patrimoniaux défigurés. Quelles leçons pouvions-nous tirer de ce désastre ? Quelles solutions les pouvoirs publics pouvaient-ils mettre en place pour éviter qu'une telle "catastrophe" ne se reproduise ? Comment reconstruire le paysage ?

Le jardin montrait alors son aspect le plus fragile mais le plus séduisant : celui de patrimoine vivant.

En 2003, le ministre de la culture et de la communication Jean-Jacques Aillagon lance sa politique en faveur des parcs et jardins et crée le label Jardin remarquable : « Le jardin est reconnu comme une composition à part entière et non plus seulement comme un espace d'accompagnement d'un édifice. Le ministre souhaite aujourd'hui renforcer le champ de ces protections et développer la reconnaissance des jardins remarquables. »

La quatrième mesure des actions concerne le développement des plans de gestion : « Pour optimiser durablement l'entretien des parcs et jardins, Jean-Jacques Aillagon préconise que soit généralisée la mise en œuvre de plans de gestion. Souvent, une véritable restauration comportant des travaux lourds de remise en état est nécessaire. Néanmoins, une reprise d'entretien progressif peut être la clef de voûte d'une conservation dynamique de ces lieux sans cesse mouvants. L'élaboration d'un plan de gestion, établi sur une dizaine d'années, permet une intervention étalée dans le temps, moins traumatisante et moins coûteuse. »

Car si l'expérience récente montre que tout peut être remis en cause par une tempête aussi violente et destructrice que celle de décembre 1999, des interventions régulières, programmées dans le cadre d'un plan de gestion, permettent de mieux faire face aux événements exceptionnels.



Pourquoi établir un plan de gestion de son jardin ?

- Pour avoir une bien meilleure connaissance des composantes de son jardin ou de son parc, grâce à l'inventaire

- Pour relever toutes les tâches à réaliser, et donc dresser un programme des travaux à exécuter chaque année

- Pour calculer automatiquement les temps de travaux et les coûts induits pour chacune des composantes du jardin ou du parc, puis les cumuler

- Pour analyser précisément l'adéquation entre la charge de travail et les moyens humains et financiers disponibles, et pour programmer les investissements nécessaires.

Le plan de gestion est aujourd'hui un outil indispensable à tout gestionnaire ou propriétaire de parc et jardin. Il permet d'identifier, d'organiser et de chiffrer en temps et en coût toutes les interventions nécessaires.

L'Association des Parcs et jardins en Région Centre a mis en place une formation sur ce thème. Les intervenants sont : Christine Chasseguet, directrice du service des Parcs et Jardins de la ville de Tours assistée de Jac Boutaud, chargé de mission en bureau d'études et créateur de l'arboretum de La Petite Loiterie et de Claude Bichon, jardinier en chef de Talcy.

Une première session s'est déroulée le 20 janvier 2007, au cours de laquelle Christine Chasseguet nous a fait profiter de son expérience. Sa méthodologie sert de base à l'établissement du plan de gestion proposé aux adhérents de l'association. Les participants apprennent à assurer la mise en valeur de leur jardin tel qu'il est actuellement et sa pérennité en réalisant les interventions indispensables. Les thèmes de réflexion abordés permettront également à chacun de décider en connaissance de cause des possibilités financières et humaines de l'accroissement de son patrimoine.

Les étapes du plan de gestion

Le contexte du jardin et le parti paysager

il s'agit de la première analyse ; outre le contexte historique, il est important de définir l'espace paysager (vérification auprès de la mairie du cadastre, éventuellement contact auprès la DDE, de l'A.B.F., etc.) Existe-t-il certaines contraintes réglementaires, un périmètre de protection, parfois un captage d'eau potable ? Quel est le contexte paysager environnant ? quelle est la vraie nature du sol ?

Procéder à l'analyse paysagère du jardin lui-même, ce que l'on appelle le parti paysager (jardin paysager, régulier, contemporain, de collection, pittoresque etc.)

On arrive à un point fondamental : de la nécessité de faire un plan particulier pour les arbres en intégrant de manière conjointe les aspects paysagers (la partie du concepteur), les aspects sanitaires et les principes de renouvellement (ex. des bosquets ou des alignements hétérogènes). Ce plan servira constamment de base de travail et facilitera la mise en place des phases d'intervention.

La détermination des unités de gestion

On découpe l'espace en unités de gestions évidentes et cohérentes (jardins thématiques, secteurs géographiques, structures végétales particulières...)

Eviter de prendre systématiquement une allée comme séparation, il se peut que les deux parcelles aient besoin d'un même traitement au même moment (exemple pour la tonte) ; ne pas oublier des zones tel que le parking etc.. Votre découpage doit être logique et rationnel. Christine Chasseguet recommande même de donner des « noms charmants » aux parcelles définies : il est effectivement plus facile de se remémorer la « Roseraie de Caroline »

que la parcelle B7 ! Et puis cela donne une identité au jardin, le fait mieux vivre.

Chaque unité de gestion ainsi nommée comportera sa superficie et l'année de sa création.

Inventaire unité par unité

Réalisation d'un inventaire précis du patrimoine végétal et du patrimoine bâti constituant le jardin, pour chaque unité de gestion. Bien préciser ce qui est végétal ou minéral (pavés, graviers etc.).

Cet inventaire est perfectible et doit être mis à jour régulièrement au gré des nouvelles plantations ou des disparitions.

Des fiches descriptives où sont reportées les données chiffrées de chaque unité de gestion (arbres, arbustes, rosiers, vivaces, annuelles, éléments minéraux, éléments d'eau etc.) et les travaux de maintenance à effectuer sont proposées. Par exemple, les bulbes peuvent être mis dans la catégorie annuelles et bisannuelles si on les plante chaque année. Pour ceux laissés en terre, ils seront classés dans la catégorie « plantes vivaces ».

Différencier les arbustes isolés et les arbustes en massifs (même constitués de plusieurs espèces) car ils ne seront pas traités de manière similaire.

La strate arborée sera redéfinie : différencier le type de conduite des arbres car les interventions seront différentes suivant un arbre isolé, un arbre en bosquet ou un arbre en boisement. Il est important d'insister sur ce point car les interventions doivent être impérativement bien maîtrisées pour une bonne gestion de parc et une pérennité satisfaisante. Les types de conduites induisent des traitements différents que rappelle Jac Boutaud :

- arbre libre : arbre sur lequel on n'est pas intervenu (taille sanitaire seulement)
 - arbre en port semi-libre : on a dégagé les branches basses mais on le laisse pousser vers le haut (taille de formation)
 - conduite architecturée : on maintient une forme : exemple de têtard, alignement, etc (taille très régulière)
- L'âge des arbres est aussi déterminant et une étude phytosanitaire est souhaitable.



Tableaux par composantes

Les données de la fiche descriptive de chaque unité de gestion sont reportées dans des tableaux spécifiques à chaque composante (strates herbacées, vivaces, rosiers, arbustes, bâti, etc.)

Ces tableaux permettent en premier lieu d'obtenir une visualisation du patrimoine de la propriété par structure (strates herbacées, allées, arbustes et couvre-sols ligneux, arbres et boisements, surfaces minérales, etc.)

La compilation de données issues du terrain pendant treize ans ont permis d'établir des statistiques et ces calculs permettent d'évaluer en même temps les temps de travaux, les fournitures ainsi que les travaux relevant de

l'investissement.

Ces tableaux qui ont été fournis à chaque participant servent de base. Chacun peut s'y référer et affiner son analyse en fonction de ses propres paramètres.

On y trouve les différents temps de taille pour les haies, pour la tonte et autres interventions. Des coefficients à moduler suivant la complexité du travail (accès difficile pour la taille...) ou sa facilité (tonte en ligne droite...).

Tableaux coût de fonctionnement et coût d'investissement

Une synthèse toutes natures confondues et sur l'ensemble des parties du jardin permet de visualiser d'une part :

Les dépenses de fonctionnement : l'effort en main d'œuvre à réaliser par le propriétaire (la main d'œuvre personnelle ou familiale doit être évaluée) ou à faire réaliser ainsi que les différents intrants : amendements, plantes annuelles ...

Et d'autre part :

Les dépenses d'investissement (matériel, etc.)

Cette synthèse est le moment crucial qui permet de vérifier que les moyens disponibles seront en adéquation avec les besoins du jardin.

La programmation pluriannuelle

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement peuvent être variables d'une année sur l'autre, en particulier en cas de modification ou d'extension de la propriété.

De même, les recettes peuvent évoluer, selon les activités envisagées.

La programmation pluriannuelle permet d'avoir une visibilité sur plusieurs années, pour vérifier que les moyens disponibles seront à tout moment à la hauteur des besoins.

Actualisation

Pour être pertinent et réaliste, le plan de gestion doit s'appuyer sur des données actualisées (quantités, surfaces...). Les inventaires doivent donc être périodiquement remis à jour. Consignez vos observations au fur et à mesure des saisons, même au brouillon.

Prenez le temps... de l'inventaire.

Il est utile également de mentionner les améliorations nécessaires lors du remplissage des fiches descriptives. Ces informations peuvent ainsi servir de "relais" au projet de terrain.

En conclusion

Si la description de l'élaboration d'un plan de gestion paraît fastidieuse, ne vous découragez pas. La mise en place du plan de gestion est le bon moment pour prendre du recul par rapport à vos objectifs et à vos pratiques.

Faut-il modifier les types d'entretien pour les alléger, car l'analyse des besoins des temps et des finances disponibles montre que l'on ne peut continuer ainsi ?

Telle parcelle ne peut-elle être « reconçue » autrement, et son entretien facilité permettra ainsi de mieux s'occuper d'un autre endroit stratégique ?

Quelles composantes peut-on ajouter à son parc pour l'enrichir, compte-rendu des moyens disponibles ?

Pourquoi établir un plan de gestion de son jardin ? Parce que c'est un excellent moyen d'être pleinement maître de son patrimoine.

Et qui sait, de pouvoir vous laisser aller à vos rêves de jardins.